

PROBLÈME N° 27

PATROUILLES DE COMBAT

Règlement sur les manœuvres de l'infanterie du 3 décembre 1904, §§ 237, 290, 291, 295.

Thème.

Terrain : Longitude 3° 90 — 4° ; latitude 54° 10 — 54° 20.

Le 3^e bataillon du régiment est rassemblé (1) en ligne de sections par quatre, à l'ouest du bois *Chazeau*, face à l'est, couvert par des patrouilles qui occupent la lisière est de ce bois.

Ayant reçu du colonel les renseignements sur l'ennemi et sur la mission du bataillon, le commandant donne, à la lisière est du bois *Chazeau*, l'ordre verbal suivant, aux commandants de compagnie et aux chefs de section réunis :

« D'après les renseignements de la cavalerie, l'ennemi occupe
» le bois *Le Prêtre* et le terrain au nord et au sud de ce bois.

» Le 103^e opère à notre droite, le 1^{er} bataillon du 104^e à notre
» gauche.

(1) C'est-à-dire en état de prendre instantanément sa formation de combat, et non pas serré dans un espace minimum.

» *Mission* : Attaquer le front : partie sud de la lisière ouest du bois *Le Prêtre*.

» *Objectif* : Lisière ouest de ce bois.

» Le front du bataillon est limité, à peu près, au nord, par la lisière nord des bois de la ferme du bois *Nathan*, et, au sud, par leur lisière sud ; la ferme *Lechu* est dans le front d'action du bataillon (1).

» La direction générale est l'arbre blanc au sud de ce bois (il le montre) et le saillant ouest du bois *Le Prêtre*.

» *Formation* : En colonne double. 9^e compagnie à droite ; 10^e à gauche. En arrière, comme renfort, 11^e à droite, 12^e à gauche.

» Distance : 350 à 400 mètres (2).

» Je me tiendrai entre les deux compagnies de tête. »

Nous allons étudier la marche des patrouilles de combat de la 10^e compagnie.

Principes.

1^o Couvrir le front d'action de la compagnie.

2^o Marcher sur l'objectif désigné. Assurer la liaison des éléments qui combattent.

3^o Indiquer les positions d'arrêt, les points de passage.

4^o Refouler les patrouilles ennemies, éventer les surprises, prévenir des mouvements de l'ennemi.

5^o Prendre possession du terrain, de façon à permettre aux chefs d'unité de reconnaître ou de faire reconnaître, à l'avance et en toute sécurité, le terrain sur lequel ils porteront leurs troupes ; s'emparer des points d'appui lorsqu'on ne peut plus avancer.

6^o Définir l'ennemi.

7^o Ouvrir le feu, s'il y a nécessité.

8^o Transmettre les renseignements recueillis.

(1) Nous donnons ce front d'action au bataillon pour mieux montrer la marche des patrouilles chargées de l'éclairer, mais sans admettre que le front d'action du bataillon doive être invariablement limité à 350, 400 mètres.

(2) Les cartouches de la voiture de compagnie ont été distribuées.

Conception.

Du bois *Chazeau* au bois *Le Prêtre*, il y a environ 2,500 mètres. Entre ces deux bois de nombreux couverts sont dans le front d'action de la compagnie ; ce sont la *Remise*, les bois et la ferme *Nathan*, la ferme *Lechu*.

Les reconnaissances de cavalerie ont bien signalé l'ennemi au bois *Le Prêtre*, mais cet ennemi peut avoir fait occuper les points d'appui en avant, après que la cavalerie s'est retirée ; il peut aussi avoir envoyé des patrouilles sur tout le front.

Se mouvant dans un ordre relativement dense jusqu'à 1200 à 1500 mètres, notre infanterie a donc à craindre des surprises : la moindre crête, un bois, une ferme, un groupe de maisons, peuvent dissimuler quelque poste avancé de la défense. Aussi y a-t-il lieu, pour marcher en toute sécurité, de se faire précéder par des patrouilles ayant pour mission de reconnaître, sur tout le front d'action de la compagnie, les couverts du terrain.

Ces patrouilles sont donc à la fois un élément de protection et d'information pour la reconnaissance que doivent faire le capitaine et les chefs de section. Elles ont un rôle variable, et on ne peut leur donner des règles fixes : le terrain commandera la conduite à tenir : en terrain couvert et coupé, elles iront jusqu'au contact ; en terrain découvert, elles s'arrêteront à 700 ou 800 mètres, c'est-à-dire à la distance efficace du feu d'infanterie.

Dans le cas particulier qui nous occupe, d'après la carte, elles fouilleront la *Remise*, les bois et la ferme *Nathan*, la ferme *Lechu*, et resteront le long de la route, c'est-à-dire à 700 ou 800 mètres de l'ennemi, si elles n'ont pas été arrêtées avant par un ennemi supérieur en nombre.

Exécution.

Aussitôt reçu l'ordre du chef de bataillon, le capitaine commandant la 10^e compagnie donne à ses gradés l'ordre suivant :

« *Objectif* de la compagnie : Le saillant sud du bois *Le Prêtre*.

» *Formation* : Deux lignes de sections par quatre, 1^{re} et 3^e

- » en avant; 2^e et 4^e, renforts; 1^{re} et 2^e à droite, 3^e et 4^e à gauche (1).
- » Le lieutenant René, avec 1 caporal et 8 hommes, couvrira le front d'action de la compagnie.
- » Avec le caporal fourrier, 1 clairon et 1 homme par section, je marcherai entre les patrouilles de combat et les 1^{re} et 3^e sections. »

Le lieutenant René réunit, à la lisière est du bois *Chazeau*, le caporal Gaston et 8 hommes (dont les patrouilleurs qui occupaient la lisière), et il donne les ordres suivants :

AU CAPORAL GASTON :

- « Avec 3 hommes, dirigez-vous sur ces bâtiments à gauche (il montre la *Remise*) et fouillez-les.
- » Je marche directement sur ce bois (il le montre) où vous me rejoindrez.
- » Vous vous mettez en relations avec les patrouilles du 1^{er} bataillon.
- » *Signaux* : Pour prévenir qu'un couvert n'est pas occupé, 3 coups de sifflet.
- » Pour arrêter : 1 coup de sifflet.
- » Pour marcher : 2 coups de sifflet. »

AUX SOLDATS RAPHAEL ET LÉON :

- « Je vous charge de transmettre les renseignements au capitaine.
- » Vous marcherez entre les patrouilles et le capitaine : Raphaël, vous suivrez la patrouille du caporal Gaston; Léon, vous suivrez la mienne. »

(1) Le règlement du 3 décembre 1904 s'exprime ainsi au sujet du déploiement, § 255 :

« Le déploiement par unités accolées, qui permet de retarder le mélange des fractions constituées et favorise la succession des efforts dans le sens de la profondeur, convient généralement mieux à une troupe lorsqu'elle combat encadrée. »

Nous avons appliqué cette prescription à la compagnie de façon que les groupes d'un même peloton agissent dans la même direction.

A TOUS :

« Partez. »

Avec les hommes non employés, le lieutenant René se dirige directement sur le bois qui se trouve à l'est du chemin de terre passant à la *Remise* (1). Il fouille ce bois et se porte à la lisière est. Il se met en relations avec la patrouille de la 9^e compagnie qui opère à sa droite.

Pendant ce temps, le caporal Gaston a fouillé la *Remise* — trois coups de sifflet ont averti que ces bâtiments n'étaient pas occupés — il s'est mis en relations avec les patrouilles du 1^{er} bataillon qui ont fouillé le bois au nord de la *Remise*, et il a rejoint le lieutenant René dans le bois.

Le lieutenant René donne l'ordre suivant au caporal Gaston :

- « Je gagne le bois qui est à 150 mètres en avant.
- » Suivez-moi. »

Arrivé à la lisière est, il envoie le renseignement suivant au capitaine :

- « Les bois situés dans le front d'action de la compagnie sont facilement praticables et permettent de progresser sans être vu de l'ennemi. »

Le lieutenant René donne ensuite les ordres suivants :

AU CAPORAL GASTON :

- « Je vais gagner, avec ma patrouille, le bois qui est à notre gauche, celui dont une des lisières borde le chemin de l'étang de l'*Embannie* à la ferme *Lechu*.
- » Dès que je vous sifflerai, vous gagnerez ce bois avec votre patrouille. »

AUX SOLDATS RAPHAEL ET LÉON :

- « Vous marcherez avec la patrouille du caporal Gaston. »

Le lieutenant fouille le bois. Arrivé à la lisière est, il siffle trois fois; le caporal Gaston le rejoint.

(1) Celui qui est à l'ouest de ce chemin de terre est dans la zone d'action de la 9^e compagnie.

Situation.

Le lieutenant René est avec tout son monde dans le bois qui borde le chemin de l'étang de l'*Embannie* à la ferme *Lechu*.

Le capitaine s'est porté à la lisière est du deuxième bois à l'est de la *Remise*; sous la protection des patrouilles de combat, il a fait la reconnaissance du terrain, et il a envoyé, par les agents de liaison, ses ordres aux quatre sections.

Celles-ci sont, après exécution du mouvement : les 1^{re} et 3^e, dans le deuxième bois; les 2^e et 4^e, dans le premier, à l'est de la *Remise*.

Opérations.

Le lieutenant René se met en communication : à droite, avec la patrouille de la 9^e compagnie, qui occupe le bois au sud de celui dans lequel il se trouve; à gauche, avec les fractions du 1^{er} bataillon, qui progressent sans être précédées de patrouilles, le terrain étant complètement découvert.

Après avoir fait la reconnaissance du terrain, il envoie le renseignement suivant au capitaine :

« De l'artillerie ennemie est établie sur la hauteur, au sud du bois *Le Prêtre*; je me dirige sur la ferme *Lechu*.
« A l'est du bois, la plupart des champs sont entourés de fils de fer et de ronces artificielles. »

Il donne ensuite l'ordre suivant au caporal Gaston :

« Je me dirige par le chemin sur la ferme qui est en avant de nous; vous me suivrez, avec le reste des hommes, en vous dissimulant. »

A environ 150 mètres de la ferme *Lechu*, la patrouille du lieutenant René est accueillie par quelques coups de feu, partant de la haie qui clôturé la ferme.

Le lieutenant arrête sa patrouille et donne l'ordre suivant au caporal Gaston (transmis par un des hommes de la patrouille) :

« Avec votre patrouille, contournez la ferme par la droite et renseignez-moi sur l'ennemi.
« La ferme ne me paraît être occupée que par un groupe ennemi de faible effectif. »

La patrouille du caporal Gaston se dirige à environ 150 mètres au sud de la ferme.

Le lieutenant René transmet le renseignement suivant au capitaine de la compagnie et à la fraction du 1^{er} bataillon qui opère à sa gauche :

« La ferme *Lechu* est occupée.
« Aux coups de feu partis de la haie qui la clôturé, je crois que cette ferme n'est occupée que par un groupe ennemi de faible effectif. »

Les fractions du 1^{er} bataillon, qui sont à gauche de la compagnie, gagnent du terrain en avant; elles progressent de façon à prendre d'enfilade les défenseurs de la ferme *Lechu*.

Arrivé au chemin qui de la ferme *Lechu* va à *Francheville*, le caporal Gaston aperçoit une dizaine d'hommes qui se replient sur le bois *Le Prêtre* (depuis un certain temps les coups de feu ont cessé), il fait signe au lieutenant René de se porter en avant; cet officier gagne la ferme *Lechu* et l'occupe avec tout son monde.

Il envoie le renseignement suivant au capitaine :

« Le poste qui occupait la ferme *Lechu* s'est replié sur le bois *Le Prêtre*. J'occupe cette ferme avec tout mon monde.
« La lisière ouest du bois *Le Prêtre* est organisée défensivement. »

A ce moment, la situation est la suivante :

Les sections de tête, qui ont progressé pendant la marche des patrouilles de combat, se sont déployées *par groupes*.

De la lisière ouest du bois *Le Prêtre*, l'ennemi ouvre le feu.

La 1^{re} section s'arrête dans le fossé le long du chemin qui va de la ferme *Lechu* à *Francheville*; la 3^e occupe la lisière est de la ferme *Lechu*; les 2^e et 4^e suivent; elles se couchent dans un pli de terrain à environ 200 mètres en arrière (1).

(1) Le règlement s'exprime ainsi au sujet du déploiement de la compagnie, § 290 :
« Au début, et suivant le but à atteindre, une ou plusieurs sections peuvent être maintenues en arrière. »
Ce principe est très sage : c'est l'application de la règle : « Proportionner l'effort à la tâche ».

Lorsque les patrouilles de combat sont rejointes par les fractions de tête, leur rôle est terminé : le combat de front commence (1).

Le lieutenant René rejoint, s'il y a lieu, la fraction qu'il commandait au départ.

(1) Bien qu'elle subsiste dans le Règlement sur le service en campagne, nous n'avons pas cru devoir employer l'expression « combat de préparation », parce qu'elle a disparu du Règlement du 3 décembre sur les manœuvres de l'infanterie.

PROBLÈME N° 28

SECTION PROTÉGEANT LE FLANC D'UNE COMPAGNIE

Règlement sur les manœuvres de l'infanterie du 3 décembre 1904, § 254.

Thème.

Terrain : Longitude 4° — 4° 20' ; latitude 54° 20' — 54° 30'.

L'ennemi battant en retraite par *Marbache* vers l'est, son arrière-garde occupe *Saint-Georges=Saizerais* et la lisière nord-ouest du bois de *Saizerais*.

Notre avant-garde s'est emparée de *Rosières-en-Haye* et du bois de *Villers*.

Situation particulière.

Le bataillon, qui est à l'extrême gauche de la ligne, à l'ouest du bois de *Villers*, reçoit l'ordre d'attaquer le saillant nord du hameau de *Saint-Georges*. Il est encadré à droite.

Dans les ordres généraux qu'il donne au ba-